

OBJET	DÉLIBÉRATIONS
	<u>Séance du Mardi 22 juillet 2025, à 21^h</u>
<u>Présents :</u>	MM. PARIS, JALADE, ROÏTERO, DOMERECH, AMADO MARTINEZ, GARRIGUES, M. SALLUÉ, C. DURAND, R. VIAROUGE, J. PACE.
<u>Excusés :</u>	ALBINET, MAILÉ, CALMELS
	<u>Ordre du jour :</u>
<u>SIAEP RIVES du TARN :</u>	Avis favorable à l'adhésion des communes de Montfranc et de Saint Izair (en partie) (10 pour)
<u>Vente parcelle communale à Lentin :</u>	Cession à M ^r FOULJOL, de la parcelle A1131, d'une surface de 13 m ² , pour régularisation. (10 pour)
<u>Communauté de Communes du Réquistanais :</u>	Désignation du nombre de délégués communautaires fixé à : 28 sièges (dont 3 pour hédengues), à compter de 2026 (10 pour)
<u>Cantine 2025/2026 :</u>	Nouveau tarif du prix du repas fixé à 4,89€ TTC, avec participation communale de 1,10€ par repas. Etablissement d'un Règlement Intérieur applicable dès la rentrée de Septembre. (10 pour) (2 contre DOMERECH ROÏTERO) (2 abstient J. PACE - SAM) pour le Règlement.
<u>Location terres agricoles :</u>	Bail précaire à établir au prix de 160€ l'hectare, pour l'année 2025, avec application de l'indice des fermages en 2026. (10 pour)
<u>Personnel contractuel :</u>	Contrat de 1 an, établi du 1 ^{er} septembre au 31 août 2026, pour le ménage de l'Ecole, pour 6h52 hebdomadaires (10 pour)
<u>Boulangerie :</u>	Changement de l'exploitant programmée. Bail dérogatoire à reprendre, avec modalités ci après : pas de Taxe Foncière à payer, 1 mois de loyer gratuit, 2 mois de loyers à 50%. (10 pour)
<u>Café Courrèges :</u>	Définition des travaux prioritaires à chiffrer.